



F.S.U.
Vendée

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

BULLETIN de la FSU 85

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 12 janvier 2021



Éducation prioritaire en danger !

C'est à nouveau par voie de presse que Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat à l'éducation prioritaire, a annoncé une expérimentation, dès 2021, de la mise en place de contrats entre le rectorat et les établissements/les écoles. La rue de Grenelle expérimente un nouveau pilotage de certains établissements par des « contrats d'accompagnement locaux » dans trois académies : Lille, Marseille et Nantes.

Loin d'être à la hauteur des attentes, ces annonces inquiètent et sonnent le glas de 40 ans de politique nationale d'éducation prioritaire en 2022.

Quelles seront les établissements/écoles choisis par la DASEN pour cette expérimentation? Quel sera le contenu et les attendus de ces fameux « contrats d'accompagnement locaux » ?

Pour la FSU85 et ses syndicats, la question de l'éducation prioritaire représente un reflet de la philosophie globale de l'Education Nationale quant à la gestion de la difficulté scolaire et de la prise en compte des inégalités sociales au sein de l'Ecole : Quels moyens ? Quel périmètre ? Ne risque-t-on pas tout simplement de refuser de prendre en compte l'origine sociale des élèves dans leur réussite scolaire ?

Ne doit-on pas s'étonner que l'enseignement privé sous contrat puisse prétendre à être concernée par cette réforme ? Qui peut croire que les écoles privées accueillent massivement des élèves issus des milieux les plus défavorisés alors que la scolarisation est payante ?

Pour vous informer, débattre et apporter votre lecture de ce projet, la FSU 85 vous invite à participer le mercredi 20 janvier (suite au Comité Technique Académique du 18) de 14 heures à 15 heures 30 à un temps d'information syndicale en visio-conférence. Ce moment permettra notamment de partager toutes les informations connues, de débattre de la situation des écoles et établissements déjà en éducation prioritaire et de donner des perspectives pour les personnels qui attendent des évolutions afin de mieux répondre à la difficulté scolaire.

REPENSER
L'ÉCOLE AVEC
CELLES ET
CEUX QUI
LA FONT AU
QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?

Sommaire

- Édito p 1
- Education prioritaire p 2-3
- information syndicale p 4
- Encarts : bulletin d'adhésion - grève du 26 janvier

La rue de Grenelle expérimente un nouveau pilotage des établissements au profil REP dans trois académies : Lille, Marseille et Nantes. La carte des REP pourrait, dès 2022, être remplacée par des « **contrats d'accompagnement locaux** », d'une durée de 3 ans. Une allocation progressive de moyens sera définie en fonction de critères nationaux (indice de position sociale et indicateurs économiques) et de « critères locaux d'accompagnement » contenant des objectifs pédagogiques et d'accompagnement des personnels. Parallèlement, le label REP+ perdurera et les cités éducatives devraient se développer. Dans le cadre du dispositif d'aide aux devoirs seront aussi créés des « bureaux d'aide rapide » conçus pour permettre une aide aux devoirs à distance.

Moins de moyens mais plus de contrôles !

Loin de répondre aux demandes de plus de moyens consacrés à l'éducation prioritaire, ces annonces remettent en cause 40 ans de politique nationale. L'argument des effets de seuil ou les disparités entre les territoires urbains et ruraux est utilisé pour diluer les problématiques spécifiques de l'EP. Sous couvert de prendre en compte « les écoles orphelines », l'organisation en réseaux disparaîtrait au profit de contractualisations locales. Il s'agit là d'une rupture totale qui risque de mettre en concurrence les différents territoires. Sans compter que l'attribution de moyens de manière « progressive » sera conditionnée à des engagements de résultats. **Une conception de l'éducation prioritaire qui renvoie à un pilotage par les évaluations et fait craindre un renforcement du contrôle des pratiques enseignantes.**

L'avis de la FSU :

Si nous partageons le diagnostic, il y a des écoles oubliées, **plus d'écoles sans augmentation budgétaire,**

constitue évidemment une dilution des moyens.

Le passage de la labellisation REP à une contractualisation des écoles est un renversement de logique total. Alors que la labellisation était une reconnaissance par l'Etat de son devoir d'aider davantage certaines zones défavorisées, **la contractualisation fait peser sur les seules épaules des enseignants la réussite scolaire des élèves. On pressent déjà la pression que subiront les collègues dans les écoles concernées.**

Cette réforme est **un pas supplémentaire vers l'école libérale à la mode anglo-saxonne** voulue par le ministre Blanquer. Cette réforme fait **des enseignants de simples exécutants soumis aux résultats des sacrosaintes évaluations nationales.**

Et en Vendée ?

Interrogée par la délégation FSU85 lors du dernier Comité Départemental de l'Education Nationale, **la Directrice académique a livré quelques informations sur la déclinaison envisagée localement :**

- La carte de l'éducation prioritaire ne sera pas modifiée à la rentrée 2021, **les écoles en REP actuellement le resteront en septembre.** Mais en 2022 ?...
- Les services de la DSDEN travaillent actuellement à identifier des écoles avec qui elles pourraient **passer un contrat. Ce ne sont donc pas les écoles qui candidatent** comme c'est le cas sur l'académie d'Aix-Marseille.
- Il n'y aura **pas de moyens humains supplémentaires.**
- Les équipes seront **d'avantage « accompagnées », davantage « formées ».**
- Les écoles seront **des écoles volontaires mais « on ne voit pas pourquoi elles pourraient refuser »...**

Interview de B. Lahire (FSC 462) Professeur de sociologie à l'ENS de Lyon et membre de l'Institut universitaire de France.

Les inégalités sociales de naissance influent-elles sur le parcours scolaire ?

De manière générale, les milieux familiaux sont inégalement proches de l'école. Même quand l'école traite de manière égale tous les enfants, elle doit faire avec des enfants qui sont socialement inégaux, des enfants qui, par leur environnement familial, ne disposent pas tous ni du même capital scolaire, ni du même capital économique, et ont donc des conditions d'existence matérielles comme culturelles, très inégales. Tous ces éléments contribuent à l'échec scolaire. Un autre élément s'ajoute à ces difficultés : l'école n'est pas la même sur tout le territoire, sur

tout depuis ces quarante dernières années.

Le parcours scolaire des parents a-t-il un impact ?

Dans notre étude, nous avons observé des enfants dont les arrière-grands-parents avaient fait de longues études. Pour eux, le capital scolaire qui s'est installé depuis des générations permet une forme d'évidence dans leur rapport à l'école, les pratiques familiales étant en cohérence avec ce que l'institution demande. La façon de s'exprimer avec un vocabulaire adapté et varié, la lecture, la sortie au musée, les jeux pédagogiques, sont de petites choses qui, cumulées, créent un bain culturel permanent, « une culture scolaire qui se boit au biberon ». Plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus les parents pensent que l'école peut être un plaisir et pas une simple obligation.

Comment l'école peut-elle résorber cet écart ?

L'enjeu est démocratique. Soit on continue à vivre avec une devise républicaine qui prône l'égalité et on se donne les moyens d'en assurer l'application, soit on abandonne et on se dit que pour l'égalité c'est fichu. Penser que l'école peut résorber les inégalités, c'est laisser croire qu'elle a tous les leviers pour changer la donne. Or cela est faux. Le seul levier de l'école est pédagogique : développer des pratiques plus efficaces de transmission des codes scolaires et réduire drastiquement les effectifs... Elle ne peut rien au fait qu'un enfant n'ait pas bien dormi, ni bien mangé, que ses parents ne soient pas dotés en capital scolaire et n'aient pas de pratiques culturelles rentables scolairement. Les écarts se fabriquent avant l'école et parallèlement à celle-ci. Tant qu'il y aura des classes sociales, il y aura des échecs scolaires.

L'éducation prioritaire en Vendée :

• 4 collèges regroupant 1 200 élèves environ :

André-Tiraqueau à Fontenay-le-Comte ;
Pierre-Mendès-France à La Châtaigneraie ;
Golfe des Pictons à L'Île-d'Elle ;
les Sicardières à L'Île-d'Yeu

10,5 % DES
ÉLÈVES DE PRI-
MAIRE

• 15 écoles en CAPE regroupant 1750 élèves environ :

Puyravault - Triaize - L'Aiguillon-sur-Mer - St Michel en L'Herm - Champagné les Marais - La Roche-sur-Yon (Laennec - Jean Yole - Pont Boileau - Jean Moulin - Pyramides)

• 14 écoles en REP regroupant 1550 élèves environ :

Fontenay le C^{te} Les Jacobins - Fontenay le C^{te} Bouron-Massé - St Martin de Fraigneau - Vix - L'Île d'Elle - Vouillé les Marais - RPI Le Gue de Velluire/La Taillé - Moulleron St Germain - Ste Radégonde des Noyers - La Chataigneraie - Chaillé les Marais - L'Île d'Yeu

Le SNUipp-FSU a obtenu la liste des indicateurs ayant servi à dresser la liste des établissements support d'expérimentation.

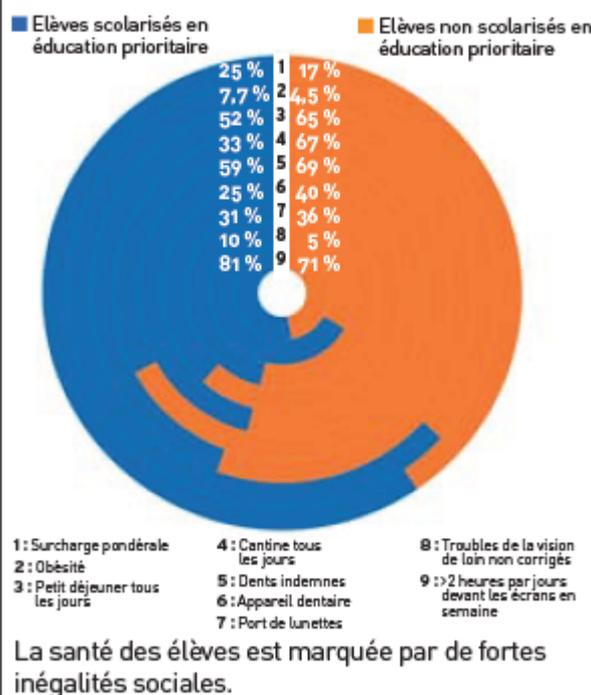
Il s'agit d'un croisement de 4 groupes de critères :

- **Caractéristiques établissements** : typologie écoles - collèges, indice d'éloignement, typologie des communes, offre de formation (ULIS, SEGPA, classe à horaires aménagés, enseignements spécialités lycée, enseignement spécialisé) ;
- **Caractéristiques élèves** : IPS, PCS, taux de boursiers. Taux de retard scolaire retiré. Orientation post 3^{ème} et 2^{nde} ;
- **Caractéristiques sur les personnels** : attractivité, fidélisation des personnels. Proportion de titulaires, âge moyen, AGS moyenne, ancienneté sur poste, indicateur de mobilité des personnels ;
- **Caractéristiques locales** : climat scolaire, décrochage, équipements culturels, sportifs, taux postes partagés, taux d'attractivité.

En Vendée, nous ignorons à cette heure la liste des écoles et établissements choisis.

DERNIÈRE
MINUTE !

Indicateurs de santé déclinés selon l'origine sociale des élèves des classes de troisième



Etat des lieux

Un écart des **résultats scolaires** entre les élèves d'éducation prioritaire et hors EP ;
Une corrélation entre origine sociale et difficulté scolaire ;
Une **santé** des élèves d'EP **moins bonne** ;
Un public d'élèves particuliers (allophone, migrant, socialement défavorisé...)
Un écart culturel et une **moindre connivence avec les codes de l'institution scolaire** des élèves issus de familles socialement défavorisées, issues de l'immigration... ;
Une formation initiale et continue qui ne prend pas en compte la particularité d'enseigner auprès d'élèves en éducation prioritaire ;
A l'école : des RASED en nombre insuffisants et incomplets ; des **dédouplements CP CE1 imposés au détriment des effectifs des autres classes et des dispositifs de plus de maîtres que de classe** ; des prescriptions ministérielles fondées sur le recentrage sur les fondamentaux, sur l'entraînement de compétences de bas niveau ;
En collège : des effectifs lourds et en augmentation ; des fonds sociaux en baisse ; un climat scolaire dégradé.

Quelles
contraintes ?

Qu'est-ce que la
labellisation ?

Quels moyens
aujourd'hui ?
demain ?

Quelles écoles /
collèges / lycées
pourront y
prétendre ?

Information syndicale
Mercredi 20 janvier
14h00 à 15h30

Et dans le privé,
ils y auront
droit ?

([lien sur le site de la FSU](#))

Qu'est-ce que la
contractualisation ?

Quel avenir pour
l'éducation prioritaire ?

Qu'y aura-t-il dans
le contrat ?

AGENDA :

Groupe
de Travail
carte scolaire
1^{er} degré
28 janvier

C.T.S.D.
1^{er} degré
carte
scolaire
9 février

C.T.S.D.
2nd degré
carte
scolaire
29 janvier

C.D.E.N.
16 février

Trimestriel
N° CPPAP 0625 S 07359
ISSN 1249-0415
Directeur de la publication : J-J BOBIN
Imprimerie FSU 85
FSU 85 - Pôle Associatif

71 Bd Aristide Briand -
BP 01
85001 La Roche/Yon Cedex
tél. : 02 51 05 56 80 - courriel : fsu85@fsu.fr
site : <http://sd85.fsu.fr>

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

[#unplandurgencepourlecole](#)